



REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE	EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET
---	--

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 1 ^o octobre 2026
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-six et le premier octobre à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	27	

DATE DE LA CONVOCATION
24 septembre 2026
DATE D’AFFICHAGE
24 septembre 2026

Etaient présents : 20

Mesdames PEREZ, TARDIEU, ABADIE, BESOMBES, GIRAUD, HARBONN, SAUVAGNAT,
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, CHARRON, BERGONZAT, LE BOUEDEC, NIECHE,
BESOMBES, BONTEMPS, LOISEAU, MIJOULE, LICTEVOUT, CAZES, GOUSSET

Procurations : 07

Mme MARTIN-RECUR avait donné procuration à M. BONTEMPS
M. RENOUX avait donné procuration à M. GUERRIOT
Mme GAMBET avait donné procuration à Mme ABADIE
Mme FLAUGERE avait donné procuration à M. CHARRON
Mme SAUVAGE avait donné procuration à M. LE BOUEDEC
Mme SAGNIEZ avait donné procuration à M. LOISEAU
Mme DEMAJEAN avait donné procuration à Mme GIRAUD

Absents : 00

M. LICTEVOUT a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

DELIBERATION N° 2026-07-11

Avenant n°1 à la Convention de rétrocession des espaces communs de l'opération « le Domaine de Blazy » (Vignasse 2) –
--

Le permis de construire n°0314212400017 a été délivré le 24 juillet 2025 à la SNC ADN PINS-JUSTARET 10129 pour la réalisation de 51 villas, un bâtiment collectif comprenant 11 logements et 3 commerces, 8 logements intermédiaires et une crèche sur les terrains cadastrés AO 195 et 193.

Dans le cadre de ce permis, la commune et la SNC ont signé le 11 juillet 2025 une convention de rétrocession d'espaces communs après achèvement des travaux.

La SNC ADN PINS-JUSTARET 10129 a déposé le 31 juillet 2026 une demande de permis modificatif valant division enregistrée sous le n°0314212400017 M01 pour modifier la catégorie de logements et transformer une partie de la voie secondaire n°3 (selon le plan de la convention initiale) en espace vert. Le permis modificatif est actuellement en cours d'instruction.

Pour tenir compte du changement de la nature d'un des espaces communs à rétrocéder, envisagé dans le permis de construire modificatif, il faut modifier la convention initiale de rétrocession par un avenant.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la liste des espaces communs modifiée suivante :

- n° 1 : une voie principale, dénommée avenue Robert Badinter, raccordée à l'avenue Simone de Beauvoir d'un côté et à l'avenue de Villate de l'autre côté (y compris les trottoirs, l'éclairage public et les places de stationnement longitudinal),
- n°2 : une voie secondaire, dénommée rue Joséphine Baker, qui se raccorde sur la voie principale et sur l'avenue de Villate (y compris le trottoir et 2 places de stationnement longitudinal),
- n°3 : une voie secondaire, dénommée impasse Maria et Jean Coffe, qui se raccorde à l'avenue Robert Badinter au sud et à un accès privé desservant une entreprise au nord,
- n°4 : un parking de 21 places accessible depuis le chemin des espérances et son espace vert périphérique,
- n°5 : un espace vert situé au nord de l'opération à l'arrière des jardins des habitations de la place de l'église et sa voie de desserte dénommée impasse Caroline Aigle (non compris les places de stationnement le long de cette voie),
- n°6 : un espace vert situé devant les logements collectifs et commerces le long de l'avenue de Villate,
- les réseaux présents sous les voies nécessaires à l'exploitation des espaces communs
- des conteneurs enterrés pour la collecte des déchets ménagers

Les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le projet d'avenant n°1 à la convention de rétrocession initiale et à autoriser le Maire ou son représentant à le signer.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire,



Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le 21/10/26

ID : 031-213104219-20261001-DEL2026_07_11-DE

Berger
Levaillant

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions),

APPROUVE le projet d'avenant n°1 à la convention de rétrocession des espaces communs de l'opération « le Domaine de Blazy » (Vignasse 2).

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir dans ce dossier

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 1^{er} octobre 2026
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

